

GROS-CHASTANG
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 AVRIL 2021

Le conseil municipal s'est réuni au complet avec M. Bernard SIALVE présent en visioconférence.

OUVERTURE DE LA SEANCE A 17H10

ORDRE DU JOUR

I- CIMETIERE

La commune a fait installer 5 cavurnes pour les cendres des défunts. Le prix d'acquisition comprenant le cavurne, la concession perpétuelle et le terrain de 1m / 1,20m est de 500 euros

Vote à l'unanimité

II- CAUTION MR HOGAN RELAIS DES EAUX VIVES

Le remboursement de la caution est soumis à la vérification des comptes du demandeur par le trésor public.

III- INFORMATION SUR LE CHOIX DES ENTREPRISES PARC PAYSAGER

Conformément au tableau d'analyse des offres des entreprises fourni par le cabinet DEJANTE (maître d'œuvre) :

- LOT N°1 : COLAS.
 - LOT N°2 : SEVE PAYSAGE
- Première réunion de chantier le 27/04/2021.

IV- CONVENTION CONSEILLER NUMERIQUE

Présentation et approbation de la convention de partenariat et de moyens entre les communes de Champagnac la Prune, Clergoux, Gros-Chastang, La Roche-Canillac, Saint-Paul et Saint-Pardoux la Croisille.

Présence du conseiller : les mardis après midi en mairie à Gros-Chastang.

La participation financière de notre commune est environ de 1200 euros par an sur deux ans.

Les objectifs du conseiller recruté en CDD sur 2 ans:

- Sensibiliser aux enjeux du numérique,
- Soutenir les habitants dans leurs usages quotidiens du numérique (ex : découvrir et utiliser les outils de messagerie électronique, consulter un médecin...),
- Accompagner dans la réalisation de démarches administratives
- Voté : 6 pour et 5 abstentions

V- CESSION DE LA GRANGE ET DES PARCELLES ATTENANTES AE 287,288,289 A LA CHAUMETTE

- 25000€
- Transmissions des documents au notaire.
- Voté à l'unanimité.

VI- QUESTIONS DIVERSES

- Contractualisation avec le Département pour les demandes de subventions 2021-2023.
 - o Voté à l'unanimité.
- Proposition d'installation d'un pylône TDF pour supprimer les zones blanches téléphoniques du territoire:
 - o 3 emplacements sont à l'étude (route de Soumailles, RD 18, proximité des forages de Brigoux)
 - o 42 mètres de haut,
 - o Etude technique,
 - o Enquête publique.
 - o Délais de réalisation : environ 1 an et demi
- Construction d'un cheminement piétonnier à la sortie de la Bitarelle vers le carrefour de la route de Brigoux. 4500€ HT.
- Broyeur de végétaux : mise en place d'une campagne de prêt en réflexion à destination des usagers. Si des habitants sont intéressés par la démarche, ils doivent se manifester auprès de la mairie.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 19H20.

Nous serions heureux de vous accueillir à la fête organisée par le comité les 23 et 24 juillet 2021